

LES RAISONS DE LA COLÈRE DU GAZ VERT

Alors qu'elle permettrait à la France de réduire ses importations de gaz fossiles, la filière française de gaz renouvelables est empêchée de se développer.

S

on principal atout est aussi son principal handicap. Le biométhane décarboné, résilient et sou-

verain s'utilise exactement comme du gaz fossile. Il reste ainsi dans l'ombre de ce dernier et le mal-aimé des politiques publiques énergétiques, toutes accaparées par la production d'électricité bas carbone. Fabriqué localement à partir de déchets organiques et deux fois plus cher que le gaz naturel, il est pourtant la seule des énergies renouvelables à avoir dépassé les objectifs fixés dans la précédente programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Sa production repose sur 803 sites pouvant injecter 15,6 térawattheures (TWh) par an dans les réseaux de gaz fin 2025. De quoi assurer 3,9% de la consommation de gaz en France en 2025 et rattraper à l'Allemagne la place de leader européen.

De plus, le nouveau mécanisme extrabudgétaire de certificats de production de biogaz (CPB) mis en place cette année doit lui permettre de se développer sans peser davantage sur les finances publiques. Enfin, avec un portefeuille de projets de 34,7 TWh supplémentaires injectables par

an, la filière est «très confiante sur sa capacité à atteindre l'objectif de 44 TWh en 2030 de la PPE3», assure Frédéric Terrisse, responsable des gaz renouvelables au sein du Syndicat des énergies renouvelables (SER).

D'autant que de nouvelles technologies arrivent, comme la méthanation biologique, qui consiste à produire du gaz de synthèse à partir de CO₂ biogénique capté sur les unités de méthanisation. C'est notamment le procédé du démonstrateur Denobio de la société toulousaine Enosis, à Lesquielles-Saint-Germain (Aisne). En revanche, une autre technologie, la gazéification hydrothermale des eaux usées, indispensable pour atteindre 100% de gaz vert en 2050 (la ressource en biomasse étant limitée pour la méthanisation), doit encore passer à l'échelle industrielle. Plus avancée, la pyrogazéification de déchets incinérés, comme les bois de classe B, doit se qualifier pour l'injection. Engie, qui avait un ambitieux projet Salamandre au Havre (Seine-Maritime), a jeté l'éponge. Mais GRDF, sa filiale de distribution de gaz, poursuit l'idée et a sélectionné trois projets, ceux de Charwood Innovation, Elvéa Energy et Novéa, pour qualifier leur capacité à produire un gaz injectable d'ici à 2027.

Problème, les outils réglementaires pour inciter aux investissements dans les projets en attente ne sont pas en place. Si, après cinq ans d'attente, le mécanisme de CPB instauré par la loi climat et résilience a enfin été lancé en janvier, les taux d'obligations d'incorporation de biogaz par les fournisseurs en fonction de leurs ventes

dans le bâtiment et chez les particuliers ne sont fixés que jusqu'en 2028. Un délai trop court pour déclencher des investissements dans de nouvelles unités de production, alors qu'un méthaniseur est amorti en une douzaine d'années. Les acteurs du secteur attendaient la suite de la trajectoire avant l'été, mais Bercy l'a reportée à septembre, au mieux. Le sujet est sensible car c'est le consommateur qui finance le mécanisme des CPB. Les fournisseurs répercutent ce coût sur la facture de gaz, soit environ 79 euros par an pour un ménage, évalue la filière.

ABSENCE DE TRAJECTOIRE CPB

«Un milliard d'euros d'investissement est en souffrance», alerte Jules Nyssen, le président du SER. L'absence de trajectoire CPB gèle 77 projets de méthanisation supplémentaires et une centaine d'installations agricoles en cogénération qui sont prêtes à se convertir à l'injection de gaz, soit parce qu'elles arrivent en fin de contrat d'achat de l'électricité produite et risquent de disparaître [lire l'encadré], soit pour augmenter leur production. Pour se sécuriser, les investisseurs ne peuvent compter que sur l'achat de certificats par les fournisseurs. Le mécanisme d'incitation à la réduction de l'intensité carbone des carburants, prévu par l'Europe pour décarboner la mobilité, n'a pas été mis en place en France. Les contrats d'achat à long terme de biogaz, ou BPA (biomethane purchase agreements) avec des industriels soumis aux quotas carbone restent rares et peu accessibles aux petits producteurs.

QUEL AVENIR POUR LE BIOGAZ FERMIER?

Un drame agricole se profile à bas bruit. Sur les 2107 installations de méthanisation en France, 1112 sont de petites unités agricoles qui valorisent leur production en électricité et en chaleur (cogénération) et non en injection dans le réseau de gaz. Elles ont signé, entre 2011 et 2016, des contrats d'achat d'électricité avec EDF qui leur assuraient un revenu régulier, mais ils arrivent à expiration. Environ un tiers des installations peuvent envisager de se raccorder aux réseaux de gaz. Plus d'une centaine de sites sont déjà inscrits dans le registre de projets en attente. Un autre

tiers pourrait l'envisager, mais au prix de travaux, voire d'une augmentation de capacité. Pour le dernier tiers, en revanche, pas vraiment de solution. Mais une start-up a une idée. Le 10 avril, à Plélo (Côtes-d'Armor), **Sublime Énergie a inauguré Charlie, le premier liquéfacteur de biogaz à la ferme au monde.** Il permettra de collecter le biogaz comme le lait pour alimenter des stations de GNL routier. #

L'autre sujet qui fâche les professionnels est la place du biogaz dans la nouvelle stratégie nationale bas carbone (SNBC 3), qui table sur 110 TWh en 2050. «C'est insuffisant pour assurer la maintenance des infrastructures. Nous pensons que le potentiel est deux fois plus élevé», explique Frédéric Terrisse. Ce chiffre serait «irréaliste» et incohérent avec l'objectif haut de la PPE3, qui vise 82 TWh d'ici à 2035. «Cela voudrait dire qu'entre 2035 et 2050, il ne se passerait quasiment rien.

Nous demandons à ce que soient mis en cohérence les deux textes.»

Pour se faire entendre, la filière met en avant les externalités positives des gaz verts : soutien à la filière agricole, réduction des engrais chimiques, retombées fiscales locales, valorisation des déchets, et réduction de la facture énergétique française. Pas sûr que cela suffise. Même vert, le gaz reste l'un des principaux freins à l'électrification des usages, la nouvelle priorité. # AURÉLIE BARBAUX

